

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 109 (1964)
Heft: 8

Rubrik: Revue de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une interview du maréchal R. Malinovsky sur les tâches qui incombent à la presse militaire ¹

Nous sommes peu renseignés sur la pensée militaire soviétique. Question de langue bien sûr, mais aussi méfiance réciproque, il faut bien le dire. Du point de vue purement militaire, on doit le regretter.

Aussi l'occasion nous en étant offerte, il semble intéressant d'informer nos lecteurs sur les propos du maréchal R. Malinovsky au sujet de la presse militaire, en les résumant et en laissant notamment de côté tout ce qui apparaît comme un plaidoyer *pro domo*.

* * *

Pour résoudre les problèmes essentiels posés par la guerre — déclare le maréchal — on ne peut disposer, du fait des moyens modernes, que de *délais très brefs*.² Tout cela détermine le caractère des opérations de toutes les Armes.

Il en résulte de nouvelles et plus grandes exigences en matière d'instruction.

On insiste sur la *nécessité d'être prêt en permanence au combat*, en mesure d'arrêter toute attaque par surprise de l'ennemi, et à riposter sur-le-champ par des coups écrasants.

L'importance de l'instruction militaire et technique de toutes les catégories de militaires s'est considérablement accrue, comme aussi l'importance de la trempe et de la volonté du soldat dont les forces morales et physiques seront soumises à de rudes épreuves.

La lutte sera désormais caractérisée par une brièveté et une intensité extraordinaires; elle exigera de chaque soldat une précision, un esprit collectif et une rigueur d'exécution singuliers.

Comme jamais auparavant, l'étude des problèmes essentiels posés par les opérations futures, revêt, dès le temps de paix, une très grande importance. C'est maintenant une question de vie ou de mort que d'appliquer ce principe: « *apprendre ce qu'il faut et uniquement ce qu'il faut pour le combat moderne* ». ³

¹ Traduction de l'*Armée* (Revue périodique de l'armée de terre française) d'un article de la Revue *Kommunist vozroujnykh sil*, U.R.S.S.

² Dans toutes ces notes, c'est nous qui soulignons. Mft.

³ Notre Règlement de service 1954 le souligne: « L'instruction a pour but de *former des hommes capables et sûrs d'eux-mêmes*... on n'y atteindra que par un *programme réduit à l'essentiel* ». (Ch. 102.)

Les journaux, les revues et les ouvrages militaires peuvent et doivent faire beaucoup pour expliquer, d'une manière approfondie, la nature de la révolution intervenue dans l'art militaire, ainsi que les exigences concrètes qui en découlent pour l'instruction et l'éducation du personnel de toutes les Armes.

Diffuser les conceptions et les solutions d'avant-garde de la doctrine militaire soviétique est également une mission très importante parce qu'un certain nombre de militaires vivent encore sur des notions périmées concernant le caractère du combat moderne.

La principale préoccupation des journaux (militaires) doit demeurer la préparation tactique du personnel qui doit être organisée en tenant compte des nouvelles exigences. Pour ce faire, il faut consacrer une attention particulière à l'instruction technico-militaire et aux exercices sur le terrain.

* * *

S'il fallait conclure, à notre usage, on dirait que pour remplir ce programme notre revue romande devrait pouvoir compter sur une collaboration beaucoup plus fréquente de nos officiers-instructeurs. Et nous savons, à titre personnel, que leur abstention ne peut être justifiée par des motifs de service. Ce qui était faisable du temps où il n'y avait ni auto ni vacances doit encore l'être aujourd'hui.

Mft

Informations

RÈGLEMENT

de la 9e course d'orientation de nuit du 17-18 octobre 1964, à Lausanne.

1. But de la compétition

Au nom de la Société suisse des officiers et de la Section cantonale vaudoise, le Groupement des patrouilleurs SSO - VD organisera, dans la nuit du 17 au 18 octobre 1964, une course d'orientation pour les membres des sociétés d'officiers, des associations SCF et des associations de sous-officiers. Les participants devront s'orienter à l'aide de la carte et de la boussole, accomplir des missions militaires et prouver leur habileté dans le maniement des armes.

2. Admission et catégories

Cat. A/B: Ouvertes aux officiers membres d'une section de la Société suisse des officiers.

Composition des patr.: 2 of. de la même société ou de la même unité (état-major).